



## Procès – verbal du Conseil municipal (Extraits) Séance du 26 avril 2017

### L'an deux mille dix-sept

Et le 26 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de REAUMONT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Brigitte LAURENT

**Présents :** Mesdames Brigitte LAURENT, Sylviane BOIS, Sylvie BOIS-FRAGNOL, Françoise MOLLIER –SABET, Geneviève BOIZARD,

Messieurs Serge PASTOR, Patrick GRABIT Jackie SORET, Paul PERRIN,

**Pouvoirs :** Didier DURAND –GAILLARD à Sylvie BOIS-FRAGNOL, Marion PERRIN à Brigitte LAURENT, Christine GIARDINA - MARINI à Serge PASTOR

**Absent/ excusé :** Cyrille SOUBEYRAT

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 03 2017

Le compte rendu de la séance du 22 03 2017 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés ☛ Pour : 12 dont 03 pouvoirs

☛ Délibération N° 24 .2017

**Objet : lancement du marché à procédure adaptée ☛ mise en sécurité de l'église**

Monsieur Serge PASTOR, Adjoint à l'environnement, voirie et bâtiments rappelle les études structurelles et architecturales, les investigations et reconnaissances complémentaires à l'étude initiale, réalisées, afin d'expliquer les causes des désordres constatés sur l'église.

Dans le but d'assurer les consolidations des fondations et la sécurité des personnes et de permettre ainsi, la réouverture de l'église de Réaumont au public, il convient de lancer une consultation par marché à procédure adaptée pour un montant estimatif du coût des travaux s'élevant à : 299 432.00 euros H. T.

Monsieur Serge PASTOR demande à l'Assemblée d'autoriser le lancement du marché à procédure adaptée pour permettre la réalisation de cette opération de mise en sécurité de l'Eglise.

VU l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,  
VU les articles 27 et 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Sur la base de ces éléments :

Le conseil municipal ☛ Pour : 12 dont 03 pouvoirs décide

➔ **D'autoriser** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches pour le lancement du marché à procédure adaptée et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

☛ Délibération N° 25 .2017

**Objet : Tarifs cantine – garderie – périscolaire (garderie récréative) Année 2017.2018**

Dans le cadre du regroupement pédagogique avec la commune de ST BLAISE du BUIS, et après rencontre avec les membres des deux commissions scolaires, Madame Françoise **MOLLIER-SABET**, propose à l'assemblée de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2017.2018

le CM ☛ Pour : 12 dont 03 pouvoirs

➔ **Décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2017.2018**

**Ceux-ci sont donc fixés comme suit :**

**CANTINE**

Prix du repas (incluant la garderie du midi) **4.75 €**

**GARDERIE**

Garderie périscolaire **1.10 €**

Un enfant ne déjeunant pas à la cantine à midi peut être inscrit à la cantine aux conditions suivantes :

GARDERIE dès 11H30 1.10 €

GARDERIE après-déjeuner au domicile, 1.10 €

GARDERIE de 15 H 55 à 16 H 40 1.10 €

(Pour les enfants ne participant pas aux NAP)

**GARDERIE RÉCRÉATIVE**

S'agissant du coût de la garderie récréative, le montant de la participation par activité et par jour s'élève à **1.10 €**

☛ Délibération N° 26 .2017

**Objet : Règlement intérieur de l'école maternelle – année 2017.2018**

Après avoir rappelé les arguments conditionnant la réorganisation des temps scolaires débattus en conseil d'école extraordinaire le 13 décembre 2016 en présence des commissions RPI ST BLAISE du BUIS – REAUMONT, les parents délégués, les délégués départementaux de l'éducation nationale, ainsi que des enseignantes,

Considérant la validation de la modification des temps scolaires par le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), qui s'est tenu le 14 février 2017

Madame Françoise **MOLLIER –SABET**, adjointe aux affaires scolaires, **donne lecture du règlement intérieur de l'école intégrant les nouveaux horaires, les tarifs cantine garderie et NAP pour l'année 2017.2018**

Le CM ☛ Pour : 12 dont 03 pouvoirs

➔ **Approuve le règlement intérieur de l'école pour l'année 2017 2018 qui sera annexé à la présente délibération.**

✍ **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**Il est fixé au mercredi 31 mai 2017  
20 heures 30**

**CR affiché le 02 05 2017**

le 26.04.2017

Le Maire,

Brigitte LAURENT

